

**Séance du samedi 28 septembre 2013**

L’an deux mille treize, le 28 septembre, à 9 heures 30, le Conseil Municipal de Septeuil, légalement convoqué, s’est assemblé en séance extraordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GOUËBAULT, Maire.

<u>Nombre de Conseillers en exercice</u> :	17	<u>Date de la Convocation</u> :	20 septembre 2013
<u>Nombre de présents</u> :	11	<u>Date de l’affichage</u> :	23 septembre 2013
<u>Nombre de votants</u> :	12		

Sont présents : Yves GOUËBAULT, Dominique BERTHY, Francine ENKLAAR, Jean-Claude BRIE, Michèle ROUFFIGNAC, Lise LEVEL, Blandine GRAVEREAU, Véronique DUCROQUET, Jean-Pierre CLAUSSE, Bernard BREAN, Sadia LEPORE.

Pouvoirs ont été donnés par Jacques LAPORTERIE à Dominique BERTHY

Sont absents : Claude DERACHE, Sabine CHARPENTIER, François TACHON, Mathias BURETTE, Renaud STREBLER.

Lise LEVEL est élue secrétaire de séance.



**La séance est ouverte à 9 h 30**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE.**

Le compte rendu de la séance du 10 septembre 2013 est adopté à l’unanimité.

INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA LOI MURCEF

**DECISIONS DU MAIRE**

Conformément à la loi MURCEF n°2011-1168 du 11 décembre 2001, Monsieur le Maire donne lecture des décisions qu’il a été amené à prendre antérieurement à la réunion de ce jour en application de l’article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et de la délibération 10-93 du 27 décembre 2010 lui donnant délégation pour traiter certaines affaires qui relèvent de la compétence du conseil municipal.

Décision n°2013-20

Objet : Travaux de reprise de voirie : route de Mantes

Après réception de devis, Monsieur le Maire confie à l’entreprise LECUYER, Route des Plains à Septeuil, 78790, les travaux de reprise de voirie route de Mantes pour un montant de 1.435,00 € HT, soit 1.716,26 € TTC.

Décision n°2013-21

Objet : Démolition de la dalle, des fondations et du mur au Château de la Garenne

Après réception de devis, Monsieur le Maire confie à l'entreprise LECUYER, Route des Plains à Septeuil, 78790, la démolition de la dalle, des fondations et du mur au Château de la Garenne pour un montant de 2.875,00 € HT, soit 3.438,50 € TTC.

Décision n°2013-22

Objet : Réalisation d'un assainissement et raccordement au Château de la Garenne

Après réception de devis, Monsieur le Maire confie à l'entreprise LECUYER, Route des Plains à Septeuil, 78790, les travaux d'assainissement au Château de la Garenne pour un montant de 5.538,00 € HT, soit 6.623,45 € TTC.

Décision n°2013-23

Objet : Travaux supplémentaire sur le réseau d'assainissement du Milleclub

Après réception de devis, Monsieur le Maire confie à l'entreprise LECUYER, Route des Plains à Septeuil, 78790, les travaux supplémentaire sur le réseau d'assainissement du Milleclub pour un montant de 6.604,25 € HT, soit 7.898,68 € TTC.



**2013-68**  
**Convention**  
**d'assistance avec le**  
**cabinet d'avocats**  
**CITYLEX**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

***Vu** le Code général des collectivités territoriales,*

***Vu** la convention d'assistance en date du 17 juillet 2013 avec le Cabinet CITYLEX Avocats, ayant pour objet de conseiller et d'assister la commune dans deux dossiers contentieux en cours,*

***Vu** la délibération n°2013-67 du 10 septembre 2013 mandatant le cabinet CITYLEX pour une mission d'assistance sur le dossier contentieux commune c/Mme MELVILLE et M. RAZES pour un volume plafond de 9 heures pouvant être augmenté par le biais d'un avenant notamment au regard de la communication des pièces de l'ensemble du dossier et de la difficulté juridique de la consultation.*

***Considérant** la consultation juridique rédigée, un volume de 5 heures y a été consacré. Aussi, il reste un volume de 4 heures à consacrer au dossier. Toutefois, suite à la communication de nouvelles pièces lors du rendez-vous du 24 septembre, un avenant a été rédigé augmentant le volume d'heures restant, à savoir 4 heures, pour le porter à 11 heures.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer l'avenant à la convention d'assistance avec le Cabinet CITYLEX pour le dossier contentieux commune c/Mme MELVILLE et M. RAZES.

**2013-69**  
**Avenant au marché**  
**de travaux de la**  
**construction d'un**  
**garage**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

**Vu** *le Code général des collectivités territoriales,*

**Vu** *la délibération n°07-111 du 3 décembre 2007 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur Gérard HAMAYON pour la reconstruction du garage situé sur la parcelle AH 161 cédée à la commune sur la parcelle AH 823,*

**Vu** *la délibération n°2011-60 du 15 octobre 2011 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur Gérard HAMAYON précisant que le garage situé sur la parcelle AH 161 sera dorénavant reconstruit sur la parcelle AH 726,*

**Vu** *la délibération n°2012-03 du 25 février 2012 autorisant Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offre pour la construction du garage sur la parcelle AH 726.*

**Vu** *la délibération n°2013-34 du 30 mai 2013 attribuant la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un garage à ITA 78,*

**Vu** *la délibération n°2013-46 du 10 juillet 2013 portant attribution du marché de construction d'un garage 9 route de Houdan, à l'entreprise MOLINARO sise 68 rue de la Croix de l'Orme à Morainvilliers (78630), pour un montant total de 68.902,00 € HT, soit 82.406,79 € TTC.*

**Considérant** *l'avenant n°1 portant sur les travaux supplémentaires suivants :*

- |  |                   |
|--|-------------------|
| - <i>Mur en parpaings à bancher.....</i>             | <i>1.100,00 €</i> |
| - <i>Couronnement des murs latéraux</i>              | <i>455,00 €</i>   |
| - <i>Chaperons, seuil et tableaux mur de clôture</i> | <i>2.430,00 €</i> |

Après exposé de Dominique BERTHY, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide l'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un garage sis 9 route de Houdan, pour un montant de 3.985,00 € HT soit 4.766,06 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un garage sis 9 route de Houdan,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif pour l'année 2013, imputations 10004-2313.

La séance est levée à 10 h 05.

Septeuil, le 28 septembre 2013

Le Maire, Yves GOUËBAULT

Liste des délibérations :

- 2013-68 Convention d'assistance avec le Cabinet d'avocats CITYLEX  
2013-69 Avenant au marché de travaux de la construction d'un garage

Liste des membres présents avec la signature :

Yves GOUËBAULT	Dominique BERTHY
Francine ENKLAAR	Jean-Claude BRIE
Michèle ROUFFIGNAC	Jacques LAPORTERIE
Lise LEVEL	Jean-Pierre CLAUSSE
Véronique DUCROQUET	Bernard BREAN
Blandine GRAVEREAU	Sadia LEPORE